

■ incinérateur

Le Collectif déplore « un décalage entre les déclarations et les textes »

Le Collectif contre l'incinération des déchets en Corse nous prie d'insérer : « Les conseillers de l'assemblée de Corse, réunis à huis clos en commission élargie le 11 juillet 2008, ont adhéré aux nouvelles orientations proposées par les représentants du Syvadec en matière de traitement des déchets, notamment la prévention, le recyclage et l'abandon définitif de l'incinération et de la thermolyse.

Le 24 juillet 2008 le conseil Exécutif de la Collectivité territoriale a arrêté le projet de PADDUC (Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse), qui doit fixer les axes du développement économique, social et culturel de l'île, dans le respect de son environnement. Il doit être débattu à l'assemblée à la rentrée prochaine.

Changer le Piedma

Ce projet, mis en ligne sur le site web de la CTC, affirme la nécessité de continuer la mise en œuvre du PIEDMA (Plan interdépartemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés), approuvé par l'État en décembre 2002 : « Le plan doit être achevé notamment pour ce qui concerne le mode de traitement par voie de valorisation énergétique ». (Voir les extraits et l'analyse du Collectif, sur <http://www.contreincinerateurcorse.org/>). Aucune mention des positions prises le 11 juillet dernier ne s'y trouve, en particulier celle de réviser le plan « déchets ». Ce qui veut dire que le projet de PADDUC, en s'appuyant sur le PIEDMA actuel, préconise l'incinérateur...

En effet si l'on ne change rien de substantiel dans le

PIEDMA, comme le laisse apparaître le projet de PADDUC, et que l'on garde la centralisation par « traitement dans une installation à proximité de la voie ferrée », « la valorisation énergétique des déchets qui n'auront pas pu faire l'objet de valorisations matière » ne peut être que l'incinération. Force est de constater qu'il y a un décalage inquiétant entre les déclarations et les textes ou projets de textes qui feront loi...

Pour un plan alternatif « respectueux de la santé »

L'assemblée de Corse ne peut se contenter de « retoucher » à la marge le plan des déchets. Il est incontournable d'ordonner sa révision afin de mettre les textes en conformité avec les déclarations d'abandon de l'incinération. Il n'y a pas

d'autre voie réglementaire, comme l'a montré l'exemple de l'abandon de l'incinérateur à Clermont-Ferrand (en juin dernier, le préfet d'Auvergne a ordonné la révision du plan d'élimination des déchets, lorsqu'il a refusé d'autoriser le projet d'incinérateur, en raison de son surdimensionnement). Il est donc urgent de lancer les études, qui malheureusement n'ont toujours pas été entreprises par le Syvadec, deux ans après la motion votée dans ce sens.

Le Collectif a montré dans son étude que les solutions existent et qu'elles sont moins chères que l'incinération. Il est prêt à apporter son concours à l'élaboration d'un plan alternatif respectueux de la santé, adapté à la problématique géographique, économique et sociale des déchets en Corse ».

■ travail

La Direction de

Un poste de catégorie A
l'Etat vis-à-vis des risques
radon amiante) et d'acti

Niveau minimum :

Sur contrat à
à compter du 1

Envoyer C.V. + lettre de
de préférence par cour
ou par courrier à D.S.S.
Immeuble Castellani, qu

Act
chez votre r

PROMEN

A la découve
des plus be

Rivages et Sor

